



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-886

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre Université de Paris /

75-2022-12-14-00011 - Arrêté délégation de signature marchés publics du
GHU APHP Centre Université Paris Cité (6 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-12-15-00001 - Arrêté portant délégation de signature **??** en matière
de contentieux et de gracieux fiscal - SIP PARIS 11E - Décembre 2022 (3
pages)

Page 10

75-2022-12-15-00002 - Arrêté portant délégation de signature **??** TP
Amendes Transports - Décembre 2022 (3 pages)

Page 14

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre
Université de Paris

75-2022-12-14-00011

Arrêté délégation de signature marchés publics
du GHU APHP Centre Université Paris Cité

Arrêté de délégation de signature n°

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité regroupant (Broca La Collégiale, Cochin, Corentin-Celton, Hôpital européen Georges Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard).

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, le Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité d'adjoint,
- Monsieur Alban AMSELLI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité de secrétaire général,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice de l'Hôpital Cochin Port-Royal du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'hôpital Necker-enfants malades du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'hôpital Européen Georges-Pompidou du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur des hôpitaux Coarentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Julie GRUNDLINGER, directrice de l'Hôtel-Dieu et du Projet Nouvel Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin-Port Royal du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B dans le cadre de la présidence des Commissions Locales d'Appréciation des Offres (C.L.A.O.) ;

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur du 08 juillet 2022, passés pour le compte du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, comme suit :

Pour la Cellule des marchés :

- Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule des marchés du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ; 6° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE*, délégation est donnée à Monsieur Etienne FRITSCH, attaché d'administration hospitalière contractuel, à Monsieur Philippe URBAN, attaché d'administration hospitalière, à Madame Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des investissements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Laurent MINET, ingénieur en chef, à Monsieur Yan AVISSE, ingénieur hospitalier, à Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à Monsieur Hervé GUICHETEAU, ingénieur en chef, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc SAILLOUR, directeur technique, maintenance et sécurité incendie du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Sébastien PONS, directeur des équipements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière du GHU et Madame Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière du GHU, en vue de signer les actes visés au 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 9°, 11° et 13° de l'article 2C .
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PONS*, délégation est donnée à Monsieur Pascal ROBERTON, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Jean-Eric LEFEVRE,

Ingénieur biomédical du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Jean-Michel BRETAGNE, ingénieur biomédical du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Christophe SAINTOURENS, Ingénieur biomédical du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction achats, services économiques et logistiques :

- Madame Marianne BENSAID, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur David DAYLIES, Ingénieur logistique et responsable de la restauration du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Amaury JACQUELOT, Attaché d'administration hospitalière, à Madame Alicia MAUGE, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Claude THIOUX, Technicien supérieur hospitalier et à Monsieur Franck HINAUX, Encadrant du bureau des achats du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité en vue de signer les actes visés au 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 9° et 11° de l'article 2C ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Apollinaire BONNEREAU, Responsable du magasin hôtelier du GHU, à Madame Marie-Laure BERTHOMME, Adjointe responsable PF Jean Dausset, à Monsieur Christian TCHISSAFOU, Adjoint responsable PF Jean Dausset, à Monsieur Olivier LEGOUBE, coordinateur logistique Necker, à Monsieur William PERIN, responsable transport logistique du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits hôteliers et linge à usage unique stockés ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Madame Paloma CONSTANTINI, responsable restauration, à Monsieur Stéphan LAUX, Responsable restauration UCR Cochin-Broca, à Monsieur Denis SIMONNOT, adjoint responsable restauration UCR Cochin-Broca, à Madame Laurence CUSSONNEAU, responsable restauration Necker, à Monsieur Patrick FLEURY, adjoint responsable restauration Necker, à Monsieur Christophe BIDAUX, responsable restauration Corentin Celton et Vaugirard, à Monsieur Hervé SKOZA, adjoint responsable restauration Corentin Celton et Vaugirard et à Monsieur Ferhat FEHRANI, responsable restauration UCR Broca du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire ;*

Pour la direction des systèmes d'information:

- Madame Sophie CARLI-BACHER, directrice des systèmes d'information du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie CARLI-BACHER, délégation est donnée à Madame Sylvie POUGEADE, responsable du système d'information local, à Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier, à Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du système d'information du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des affaires financières :

- Madame Gaëlle SANGER, directrice des finances adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle SANGER*, délégation est donnée à Madame Hélène FAUSSER, directrice des finances adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Kévin TORTET, directeur des finances adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Madame Samia IBEGAZENE, directrice des ressources humaines du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Samia IBEGAZENE*, à Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Lara VINAUGER, directrice des ressources humaines adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche, de l'innovation et des maladies rares :

- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN*, délégation est donnée, à Madame Aurore ATTABI, chargée de mission, à Madame Estelle ZIEGLER, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Sébastien CARTIE, chargé de mission, à Madame Véronique RICHARD, attachée d'administration hospitalière, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN*, délégation est donnée à Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marie AYOUB, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la coordination des activités de soins :

- Madame Sylvie SAUVAGE, directrice de la coordination des activités paramédicales du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie SAUVAGE*, à Madame Virginie JUIN-LEONARD, coordinatrice générale des activités de soins adjointe de l'hôpital Necker Enfants malades, à Madame Marie-Noëlle JONNIAUX, coordinatrice générale des activités de soins adjointe des Hôpitaux Cochin-Port Royal, Hôtel-Dieu et Broca La Collégiale, à Madame Florence ROSSI, coordinatrice générale des activités de soins adjointe des hôpitaux Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel

Pallez, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers :

- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN*, à Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la communication :

- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER*, à Madame Anne-Cécile BARD, adjointe à la directrice de la communication, à Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication des hôpitaux Cochin-Port-Royal et Hôtel-Dieu, à Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication de l'HEGP, à Madame Christine CONAN, responsable de la communication des hôpitaux Broca La Collégiale Corentin-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez, à Madame Valérie METRAL, responsable de communication de l'hôpital Necker-Enfants malades en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction du mécénat et de la politique culturelle :

- Madame Juliette SIRINELLI, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la Pharmacie à Usage Intérieur :

- Monsieur Salvatore CISTERNINO, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Necker Enfants malades, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C ;
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Salvatore CISTERNINO, Pharmacien, Sylvain AUVITY - Pharmacien (MCU-PH), à Christine BROISSAND - Pharmacien (PH), à Rozenn CLEMENT - Pharmacien (PH), à Camille COTTERET - Pharmacien (PH), à Raphaële ESCALUP-DELHOMMEAU - Pharmacien (PH), à Sandrine LAM - Pharmacien (PH contractuelle), à Robert RATINEY - Pharmacien (PH), à Scarlett WISE - Pharmacien (PH Contractuelle), à Céline CHASPORT pharmacien assistante spécialiste, à Caroline CHIRK, pharmacien assistante spécialiste, à Clara LEVIVIEN, pharmacien assistante spécialiste, à Arnaud SCHWEITZER-CHAPUT, pharmacien assistant spécialiste et à Geneviève AFANTCHAO - Pharmacien.
- Madame Audrey LACOUR, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Broca, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, Directeur général du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2022-07-11-00017 du 11 juillet 2022 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 14/12/2022

SIGNE

**Didier FRANDJI,
Directeur général du
GHU APHP. Centre-Université Paris Cité**

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-15-00001

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
SIP PARIS 11E -Décembre 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 11E
39 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les

décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle, Zélia RASCAR, Pascale GARRABOS

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MAIGNAN Christine	HEYSER-CHELGHAM Aline	RIVALAIN Lucette	PEDUSSAULT Laure
MATHIEU Dominique	TAFFIN Raphaëlle	EYTARD Eric	BATISTA José
MOLL Daniel	CHELGHAM Farid	PEDUSSAULT Nicolas	MOTTIN Nicolas
		SCHAEFFER Mélody	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés ci-après :

SAINT-HILARY Chloé	LEAU Pauline	DEBARNOT Frédéric
MAGAR Dayana	AIT-BILAL Fatna	GUEHENNEC Christophe
GARNICHE Nathalie	FORTEROY Valère	HOUDEYER Syndy
NAOUR Jennifer	CROCE Frédéric	GOMEZ BRAS Jarry
CROCE Frédéric	TOUSSAINT Johanna	SOULAS Alexis
	BOUCHARD Augustin	BALTA Stessy

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4) recevoir des significations d'actes, signer les accusés réception des actes ou plis remis au guichet ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LACAZE LABADIE Hélène	Inspectrice	15 000 €
GARRABOS Pascale	Inspectrice	15 000 €
CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle	Inspectrice	15 000 €
RASCAR Zélia	Inspectrice	15 000 €
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse principale	2 000 €
MONT-ROUGE Isabelle	Contrôleuse principale	2 000 €
CROZET Sandrine	Contrôleur	500 €
FERRE Paul-Emile	Contrôleur	500 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CHAUMELLE Sylvain	Contrôleur	500 €
BOUKOBZA Florence	Contrôleur	500 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleur	500 €
BATISTA José	Contrôleur	500 €
BARTHELEMY Dominique	Agent	300 €
COUASNON Stéphane	Agent	300 €
DE SACRAMENTO Linda	Agent	300 €
ADEDIRAN Adetokumboh	Agent	300 €
BALTA Stessy	Agent	300 €
GARRIVET Christelle	Agent	300 €
BOUCHARD Augustin	Agent	300 €
MBEDO Nakoumbi	Agent	300 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 décembre 2022

Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers Paris 11^e.

SIGNE

Christiane FERRIGNO-NUNEZ

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-15-00002

Arrêté portant délégation de signature -
TP Amendes Transports - Décembre 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie de Paris Amendes Transports
15 rue Maryse Hilsz
75979 Paris cedex 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie de Paris Amendes Transports

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en fonctions suivants :

- M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable ;
- M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable,
- Mme Eugénie PETAILLAT- PICALAUSA, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable,

- M. Philippe DEL COL, contrôleur des finances publiques,
- M. Lotfi AOUIDAT, contrôleur des finances publiques,
- M. Sébastien GRIMAULT, contrôleur des finances publiques,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les courriers simples concernant ,les demandes de renseignements, les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) et rappels de SATD :

1°) dans la limite de 3 000 € aux contrôleurs désignés :

- M. Anis LACHEHEB

2°) dans la limite de 3 000 € aux agents désignés :

- Mme Leïla AHMISSOU

Article 3

Les délégations précédemment consenties sont supprimées à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

À Paris, le 15 décembre 2022,

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris Amendes Transports

Signé

Jean-François HADDOUCHE